

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 octobre 2016 – n° 04
160106

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 mai 2014 modifiant le dispositif de traitement des créances éteintes ;

Vu la demande d'admission en créances éteintes adressées par Madame Sophie Breton, Comptable publique responsable de la Trésorerie de Saint Dié Gestion Publique Locale, en date du 29 septembre 2016 ;

Vu les ordonnances de clôture à effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'Instance de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 31 mars 2016 ;

Considérant que le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu exécutoire par le Juge d'Instance entraîne l'effacement de toutes les dettes non-professionnelles des débiteurs à l'exception de celles mentionnées à l'article L333-1 et de celles dont le prix a été payé aux lieu et place des débiteurs par la caution ou le coobligé ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes les titres de recettes suivants :

Titre	Débiteur	Objet	Montant
2013/79/1	Patrick ZIEGLER	Location salle Carbonnar	175,81 €
214/1395/1	Michel CLAUDE	Restauration scolaire	317,50 €
2015/156/1	Michel CLAUDE	Activités périscolaires	12,80 €
2015/707/1	Michel CLAUDE	Activités périscolaires	46,40 €

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en créances éteintes les sommes suivantes :

- * 376,70 € sur le budget principal,
- * 175,81 € sur le budget annexe des locations commerciales

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David Valence
David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations	5
Absente excusée.....	1

Séance du 21 octobre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Bruno TOUSSAINT, 1^{er} Adjoint, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

David VALENCE	à	Bruno TOUSSAINT (du point 1 au point 14)
Françoise LEGRAND	à	Patrick ZANCHETTA
Isabelle De BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	à	Nicolas BLOSSE

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.